

# MAIRIE D'ARMENTIERES EN BRIE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

### Séance du 28 Juin 2011 N° 26

L'an deux mil onze le 28 Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, sous la présidence de Mme COURTIAL, Maire.

Etaient présents : Mme COURTIAL – M. WALLE – Mme BICHBICH – Mme FAVRE –  
M. GRESSIER – M. COLAS Philippe – M. COLAS Michel –  
M. CARRE – Mme MERCHIE – Mme PRAGNON – Mme BULTEL

Pouvoirs : M. BOUBEKEUR à M. WALLE

Absent excusé : M. FISCHER

Secrétaire de séance : M. WALLE

Après lecture du compte rendu n° 24 par Monsieur WALLE, M. GRESSIER fait remarquer qu'il a été omis de faire figurer dans les grandes lignes des prévisions du budget primitif une première partie des travaux du contrat triennal de voirie (rue de l'Abreuvoir – Place Mouchet) De plus en ce qui concerne les 3 taxes il faut lire « décide de maintenir les taux de référence communaux 2010 réajustés par les services fiscaux.

Monsieur WALLE donne lecture du procès verbal de l'élection des délégués du Conseil Municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

### Tirage au sort de la liste de Jurés d'assises

Conformément aux dispositions de l'article 260 du Code de la procédure pénale, la désignation des jurés d'assises pour 2012 doit être effectuée courant 2011 en Mairie, par tirage au sort des listes électorales.

Le nombre de jurés doit être le triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral 1 x 3

Le tirage au sort a donné le résultat suivant :

Page 40 - Ligne 8 : Monsieur MARFELLA Bruno

Page 3 - Ligne 9 : Monsieur ANDRIEUX Georges

Page 37 - Ligne 5 : Melle LERCHE Martine

La commune informera les personnes tirées au sort.

### Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – rue de Tancrou

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de requalification de la rue de Tancrou. Elle précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Assemblée au titre de la réserve parlementaire.

Le montant prévisionnel de cette opération est le suivant

Total H.T.	166.209,50 €H.T.
TVA 19.60%	32.577,06 €
TOTAL TTC	198.786,56 €TTC

Le financement de cette opération serait le suivant :

Sénat, réserve parlementaire : non connu

- autofinancement 166.209,50 €HT
- (le montant sera adapté et confirmé après connaissance du montant de la subvention parlementaire).
- dont sur fonds propres 58.786,56 €
- dont sur emprunt 140.000,00 €

Montant total :	166.209,50 €H.T.
TVA 19.60% :	32.577,06 €
Total :	198.786,56 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 166 209,50 €HT soit 198 786,56 €TTC.

Décide de l'inscription au budget de la commune,

Mandate Madame le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention « réserve parlementaire auprès du Sénat »,

s'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention.

Mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

#### **Demande de subvention au titre de la réserve parlementaire – rue de la Gillette**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de requalification de la rue de la Gillette.

Elle précise qu'il peut être sollicité une subvention auprès de l'Assemblée Nationale au titre de la Réserve parlementaire.

Le montant prévisionnel de cette opération est le suivant

Total H.T.	239.809,50 €HT
TVA 19.60%	47.002,66 €
Total TTC	286.812,16 €TTC

Le financement de cette opération serait le suivant

Sénat, réserve parlementaire : non connu

- autofinancement 239.809,50 €

(le montant sera adapté et confirmé après connaissance du montant de la subvention parlementaire)

- dont sur fonds propres 86.812,16 €
- dont sur emprunt 200.000,00 €

Montant total :	239.809,50 €HT
TVA 19.60%	47.002,66 €
Total :	286.812,16 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'ensemble de l'opération présentée pour un montant total de 239.809,50 €HT soit 286.812,16 €TTC.

Décide de l'inscription au budget de la commune,

Mandate Madame le Maire pour déposer le dossier de demande de subvention « réserve parlementaire auprès de l'Assemblée Nationale »,

S'engage à ne pas commencer les travaux avant d'avoir obtenu l'arrêté de subvention.

Mandate Madame le Maire pour signer tous documents nécessaires au financement et à la réalisation de cette opération.

## **Travaux**

### **Projet de requalification de la rue de Tancrou**

Le projet propose de requalifier l'ensemble des espaces publics de cette rue. Des sondages du fond de forme de la voirie ont montré que celui-ci était viable et permettait d'envisager un simple remplacement du tapis en enrobé.

La grosse amélioration outre l'usure de la couche superficielle sera la gestion des eaux de surface qui ruisselaient des champs alentours jusqu'au centre du village.

Il est donc prévu :

- de prolonger et de finaliser le réseau d'assainissement des eaux pluviales afin de stopper les inondations successives chez les particuliers (tous les terrains dans la partie haute du village sont en dessous du niveau moyen de la voirie d'où les problèmes rencontrés).
- de reprendre simplement le tapis en enrobé sur 0,06 M (plus quelques purges isolées dues à des tranchées mal compactées).
- de créer un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite, qui rejoindra l'école et le cœur du village. Le matériau choisit est un béton désactivé ocre-brun (qui rejoindra celui réalisé dans le cadre du contrat rural cette année).
- d'aménager tous les accès dans les propriétés privées (bateaux) en béton balayé.
- de bordurer toutes les voiries pour canaliser les eaux de surface.
- de remplacer entièrement la signalétique et de la remettre aux normes.
- de créer du stationnement dédié aux visiteurs.
- de réaliser des aménagements paysagers ponctuels et qualitatifs apportant une touche de couleur, tout en limitant l'entretien et l'arrosage à leur strict minimum.

Cette rue est une des plus important du village, on est obligé de l'emprunter pour traverser la commune et surtout c'est la rue de l'école, du parc et du cœur du village.

Ce projet est primordial pour un village comme Armentières, c'est aussi une grosse charge financière.

### **Projet de requalification de la rue de la Gillette**

Le projet propose de requalifier l'ensemble des espaces publics de cette rue. Des sondages de fond de forme de la voirie ont montrés que celui-ci était défaillant et ne permettait pas d'envisager un simple remplacement du tapis en enrobé.

Il est donc prévu :

de prolonger et finaliser le réseau d'assainissement des eaux pluviales afin de stopper les inondations successives chez les particuliers par la mise en charge de la voirie actuelle.

- de reprendre entièrement la voirie et son fond de forme sur 0,40 m.
- de créer un trottoir accessible aux personnes à mobilité réduite, qui rejoindra l'école et le cœur du village. Le matériau choisit est un béton désactivé ocre-brun.
- d'aménager tous les accès dans les propriétés privées (bateaux) en béton balayé.
- de bordurer toutes les voiries pour canaliser les eaux de surface vers un exutoire.
- de remplacer entièrement la signalétique et de la remettre aux normes.
- de créer du stationnement dédié aux visiteurs.
- de réaliser des aménagements paysagers ponctuels et qualitatifs apportant une touche de couleur, tout en limitant l'entretien et l'arrosage à leur strict minimum.

Cette rue est également une des plus importante du village, on est obligé de l'emprunter pour traverser Armentières.

Les hivers successifs l'ont rendu quasi impraticable et la création répétitive de nouveaux trous est un réel problème de sécurité.

Les enfants pour se rendre à l'école doivent marcher au milieu de la route.

Ce projet est primordial pour la commune et c'est encore une grosse charge financière.

Ces travaux vont créer des désagréments aux riverains et aux automobilistes ce dont nous nous excusons. En ce qui concerne la circulation, la commission des travaux en coordination avec les entreprises de transport en commun étudie la possibilité d'un circuit

#### Travaux de voirie angle Place Mouchet

Pour remédier à la flaqué d'eau important qui se situe à cet endroit il s'avère nécessaire de faire procéder à une ouverture de tranchée pour création d'une grille avaloir avec piquage sur le réseau, remblaiement en grave 0/31,5 et réfection des enrobés. Coût 2.400,00 €HT

#### Ecole Augustin Dupré

Le ballon d'eau chaude de 300l causant des problèmes d'odeurs a été remplacé par un ballon de moindre capacité. Coût 776,00 €HT

#### Bâtiments communaux - Extincteurs

Suite à la vérification de ces matériels, il faut prévoir le remplacement de 8 appareils de plus de 10 ans. Coût 656,70 €HT

#### Schéma départemental de coopération intercommunale

Mme le Maire fait part à l'assemblée que la loi n° 2010-1563 du 16 Décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales a prescrit l'élaboration d'un schéma départemental de coopération intercommunale.

Ce document doit prévoir une couverture intégrale du département par des établissements de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et la suppression des enclaves et des discontinuités territoriales.

Il peut proposer la création, la transformation ou la fusion d'EPCI à fiscalité propre, ainsi que la modification de leurs périmètres.

Il peut également proposer la suppression, la transformation, ainsi que la fusion de syndicats de communes ou de syndicats mixtes

Mme le Maire précise que M. le Préfet a laissé aux Maires et aux Présidents de groupement seulement jusqu'au 6 Août pour délibérer ; le défaut de délibération valant avis favorable. Comment dans un laps de temps aussi court les élus seraient ils en mesure d'émettre un avis éclairé et étayé alors que le projet de schéma présenté le 29 Avril fait apparaître de vraies nouveautés jamais réellement évoquées jusqu'à présent. Comment rendre un avis aussi important pour l'avenir sans prendre le temps d'échanger avec les élus des collectivités susceptibles de devenir demain des partenaires. Le Conseil Municipal, après l'exposé du Maire décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable compte tenu du manque d'informations claires et précises (comment seront géré les RPI et par qui ?).

#### Demandes de subvention

- du Comité du Mémorial du dernier convoi de déportation de Seine et Marne en vue de finir d'ériger un mémorial en souvenir d'un épisode douloureux de la deuxième guerre mondiale : Avis défavorable du Conseil Municipal
- de l'institution Beth Myriam (école des filles du Domaine du Vignois) en vue de les aider pour le fonctionnement de l'école : Avis défavorable du Conseil Municipal

#### Projet d'EHPAD

Pour faire suite aux différents échanges, M. WALLE donne connaissance du courrier de M.DUPIN mandaté par « Cybele Concept » en vue de l'implantation d'un EHPAD privé commercial ou associatif sur la commune pouvant générer 50 emplois CDI et quelques CDD

Il donne également connaissance du courrier de la CCPO confirmant l'intérêt porté par la CCPO à ce projet et les problématiques qu'il pose. Dans un premier temps une rencontre avec les porteurs de ce projet afin d'analyser leurs motivations, leurs moyens ainsi que l'impact économique et social pour le territoire.

Au niveau de l'alimentation en eau, la ressource actuelle ainsi que le système d'alimentation (réseau et réservoir) ne permettent pas de répondre à la demande en eau supplémentaire.

Un nouveau forage et un nouveau réservoir seraient donc à construire, ce qui devrait prendre entre 3 et 5 ans de travaux.

Toutefois le Conseil Municipal souhaite poursuivre ces investigations, ce projet pouvant être très intéressant pour la commune.

#### Informations et questions diverses

Association les Grognards de la Marne : Cette manifestation se déroulera les 28 et 29 Septembre 2013

L'Association pour la Sauvegarde de l'Eglise Saint Rémi organise un rallye découverte en Pays de l'Ourcq le 17 Septembre 2011 traversée et ou étape dans notre commune.

Cartes « espaces » Marne et Morin : Suite à de nouvelles dispositions émanant du Syndicat des Transports d'Ile de France, Marne et Morin ne sera plus en mesure de délivrer la carte « espaces » à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2011. Prendre contact avec Marne et Morin pour la carte « optil » ou « imaginaire ».

A compter du 8 Juillet 2011 la gestion du service eau potable et assainissement collectif est confié à la SAUR

Relevé des compteurs d'eau : du 4 au 8 Juillet 2011

Quelques dates à retenir :

13 Juillet : retraite aux flambeaux – feu d'artifice (sur le terrain de foot)

17 Septembre : repas des personnes âgées

**La vie de notre village est l'affaire de tous,  
chacun doit se sentir « gardien »  
du bien être, de la qualité, de l'environnement  
de notre commune.**

**Merci à tous.**